

Puissance 2 D, 12 juillet 2016

Une proposition de loi pour lutter contre les marchands de sommeil déposée par Jean-Pierre Sueur et Évelyne Yonnet

Évelyne Yonnet, sénatrice de Seine-Saint-Denis, et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, ont déposé conjointement une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil » et l'habitat indigne.

Cette proposition de loi institue, dans les départements présentant une importante proportion d'habitat dégradé, un sous-préfet dédié à la lutte contre l'habitat insalubre. Elle donne aux associations dont l'objet est la lutte contre l'habitat indigne la possibilité d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions relatives à l'hébergement incompatible avec la dignité humaine.

Elle élève le montant de l'amende encourue, pour le délit de divulgation de l'identité d'un témoin, afin de le préserver contre les risques de représailles.

Elle permet d'appliquer, aux personnes physiques et morales condamnées pour avoir soumis des personnes à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine, la peine de confiscation de tout ou partie de leurs biens.

Elle prévoit enfin la création d'un fonds d'intervention contre l'habitat indigne.